Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-754** **08/10/2018**

Date de mise en application : 06/10/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/11/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d’un emploi de directeur régional adjoint, de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Grand Est)

JORF n°0231 du 6 octobre 2018

Un emploi de directeur régional adjoint, de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt pour la région Grand Est (groupe III) est vacant.

Sa résidence administrative est fixée à Strasbourg.

Placé sous l’autorité du directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt qu’il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère de l’agriculture et de l’alimentation.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat régies par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Sylvestre Chagnard (tél. : 03-26-66-20-00), directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la région Grand Est, ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention du secrétaire général par intérim (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.